



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**21 mars 2011**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt-et-un mars deux-mille-onze (21 mars 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

Sont présents : MME La conseillère Nadia Masse  
MM Le conseiller Claude Labonté  
Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MM. Le conseiller Claude Nantel  
Le conseiller Patrice Charette

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**4. RÉS. 072.03.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 21 MARS 2011**

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2011;
6. Appels d'offres et soumissions
  - 6.1 Appel d'offres numéro 2011-02 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection de la rue du Collège et d'aménagement d'une virée sur la rue des Loisirs;
  - 6.2 Octroi du contrat pour le service d'excavation 2011;
7. Administration, finances et ressources humaines
  - 7.1. Souper bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV;
  - 7.2. Adoption de la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux;
  - 7.3. Entente de paiement à intervenir;
  - 7.4. Nomination d'un représentant autorisé de la Municipalité pour l'inscription auprès de clicSÉQR;



- 7.5. Amendement à la résolution numéro 305.11.2009 relative à la distribution des rôles des membres du Conseil;
- 7.6. Adoption du plan d'action 2011;
- 7.7. Autorisation d'afficher les postes nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité pour la période estivale 2011;
- 7.8. Création d'un poste de concierge et nomination de M. Guy Loiselle à ce titre;
- 7.9. Appui au projet de maison de soins palliatifs desservant les populations des MRC des Pays-d'en-haut et des Laurentides;
- 7.10. Appui à une démarche régionale de la CRÉ des Laurentides et le regroupement régional des établissements de santé et de services sociaux des Laurentides, visant à corriger l'iniquité quant aux ressources en santé et services sociaux dans la région des Laurentides;
- 7.11. Bail avec Hydro-Québec;
- 8. Travaux publics**
- 8.1. Mandat pour surveillance de travaux d'aqueduc;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2011-001 sur le lot 14A-1, rang G, dans le canton de Joly situé au 3936, chemin du Lac-Labelle (0325-34-6305);
- 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-008 sur le lot 24C-P, rang G, dans le canton de Joly situé sur le chemin de La Minerve (0226-40-3030);
- 9.3. Nomination d'un chemin situé à l'intersection du chemin de la Rivière-Maskinongé, dans le canton de Labelle (9812-03-1080);
- 9.4. Amendement à la résolution 047.02.2011 concernant l'embauche de M. Martin Ouimet à titre d'inspecteur en environnement;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
- 11.1. Reconnaissance des Alcooliques Anonymes, Groupe nativité de Labelle;
- 11.2. Embauche de Mme Janick Nantel à titre de technicienne en loisirs temporaire à horaire variable;
- 11.3. Autorisation de signature du bail avec Construction Telmosse pour la location du local situé au 6422A, boulevard du Curé-Labelle aux fins des activités du Bureau d'accueil touristique;
- 11.4. Octroi d'une aide financière aux scouts de Labelle;
- 11.5. Embauche de Mme Suzanne Ally-Grenier à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2011;
- 11.6. Adoption de la grille tarifaire 2011 du Service des loisirs et du tourisme;
- 11.7. Adoption des annonces pour l'enseigne directionnelle au cœur du village selon la politique 2010-41;
- 11.8. Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires au lac Labelle;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2011-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter aux grilles des usages et normes une disposition relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 14.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2011-204 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 14.3. Adoption du projet de règlement numéro 2011-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter aux grilles des usages et normes une disposition relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 14.4. Adoption du projet de règlement numéro 2011-204 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 14.5. Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéro 2011-203 et 2011-204;



**15. Comptes**

- 15.1. Approbation des comptes du mois de février 2011;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

**5. RÉS. 073.03.2011                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 21 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**6.1 RÉS. 074.03.2011                    APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-02 RELATIF À LA  
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS  
ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU COLLÈGE  
ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE VIRÉE SUR LA RUE DES  
LOISIRS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2011-02 de la Municipalité, tels que préparés par la directrice générale et le directeur des travaux publics, datés du 21 mars 2011.

D'autoriser la directrice générale de la Municipalité à réaliser un appel d'offres sur invitation conformément aux dispositions du règlement numéro 2008-154 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaire tel que modifié par le règlement numéro 2011-201, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection de la rue du Collège et l'aménagement d'une virée sur la rue des loisirs.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté au bureau de la Ville avant 14 h, heure du Québec, le 14 avril 2011.

Que l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions soit faite publiquement par la directrice générale, ou son substitut, le 14 avril 2011 à 14h05 au bureau de la Municipalité.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix; par conséquent, la Municipalité n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée



6.2 **RÉS. 075.03.2011 OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'EXCAVATION 2011**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 003.01.2010 mandatant la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour des services d'excavation 2011;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, sur sept (7) soumissionnaires invités, quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 mars dernier à 15 h 05, soient :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>RÉTRO-CAVEUSE incluant transport</b>	<b>PELLE MÉCANIQUE incluant transport</b>
André Paiement et fils excavation inc.		110 \$/ heure
Gaston et Martin Sauriol excavation		95 \$/ heure
Daniel Bédard excavation		90 \$/ heure
Méjolex 9103-8422 Québec inc.	82 \$ /heure	

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De retenir les services de Daniel Bédard excavation, incluant chauffeur pour la fourniture d'une pelle mécanique.

De ne pas retenir les services de Méjolex 9103-8422 Québec inc., pour la fourniture d'une rétro-caveuse incluant chauffeur, puisque ce soumissionnaire n'a pas remis le formulaire D de la politique de gestion contractuelle numéro 2010-42 exigé dans l'appel d'offres.

Ce prix horaire est avant les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ces contrats.

Adoptée

7.1 **RÉS. 076.03.2011 SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION CHDL-CRHV**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la Fondation du CHDL-CRHV à participer à son souper bénéfique annuel qui aura lieu le samedi 7 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contribuer financièrement à cette œuvre d'importance de notre région;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Conseil achète deux (2) billets, ainsi qu'une commandite pour un montant total de deux-cent-soixante-quinze (275 \$) dollars.

Adoptée



**7.2      RÉS. 077.03.2011      ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2011-45  
RELATIVE AUX ACHATS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, le 17 décembre 2007, la politique numéro 2007-22 relative aux achats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de la remplacer afin de faciliter la gestion des différents services et de bien encadrer les différents achats municipaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Labelle adopte la politique numéro 2011-45 relative aux achats municipaux.

Que cette politique remplace la politique numéro 2007-22 adoptée le 17 décembre 2007 portant sur le même sujet.

Adoptée

**7.3      RÉS. 078.03.2011      ENTENTE DE PAIEMENT À INTERVENIR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'entente de paiement à intervenir entre la Municipalité de Labelle et le propriétaire des lots identifiées par les matricules : 0128-66-2959, 0128-69-4267, 0129-32-9900, 0129-47-8827, 0129-51-9750, 0129-61-2070, 0129-74-1716, 0128-34-6757, 0128-44-2136, 0128-46-6406, 0128-54-3540, 0128-54-9897, 0128-64-4998 et 0129-77-9101, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

**7.4      RÉS. 079.03.2011      NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE  
LA MUNICIPALITÉ POUR L'INSCRIPTION AUPRÈS DE  
CLICSÉQR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adoptée

**7.5      RÉS. 080.03.2011      AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO  
305.11.2009 RELATIVE À LA DISTRIBUTION DES  
RÔLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la résolution 305.11.2009;



Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De modifier la résolution 305.11.2009 par ce qui suit :

**Gilbert Brassard**

- Maire;
- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Membre de la Commission des finances
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre du Comité de gestion des forêts publiques;
- Membre du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);
- Membre de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du Comité d'administration de l'organisme des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumons;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité des ressources naturelles du territoire des Laurentides;
- Membre du Comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides;
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

**Robert Bergeron**

- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Représentant de la Municipalité auprès du Transport adapté et intermunicipal des Laurentides;
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité d'étude Internet en haute-vitesse en zones non-desservies;

**Patrice Charette**

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare.

**Claude Labonté**

- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumons et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord.



**Michel Lefebvre**

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du service de sécurité incendie et représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre du Comité Village-Relais.

**Nadia Masse**

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Conseillère responsable du dossier du Service des loisirs et du tourisme;
- Conseillère responsable de la culture;
- Membre du Comité des loisirs;
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés et représentante auprès de Carrefour action municipale et famille;
- Conseillère sur le Comité de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

**Claude Nantel**

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès du CGAL;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement.

Adoptée

**7.6 RÉS. 081.03.2011 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2011**

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du Conseil du plan d'action 2011;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard

APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le plan d'action 2011 tel que présenté aux membres du Conseil.

Adoptée

**7.7 RÉS. 082.03.2011 AUTORISATION D'AFFICHER LES POSTES NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le bon fonctionnement du camp de jour, du bureau d'accueil touristique ainsi que du Service des travaux publics pour la période estivale, il y a lieu de procéder à l'affichage de certains postes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption des budgets 2011, un montant avait été prévu pour le salaire de ces postes;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse

APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les postes d'animateur thématique (1), animateurs (6) du camp de jour, les postes de préposés à l'accueil du bureau touristique (2) ainsi que pour les préposés aux espaces verts (3) soient affichés dans les écoles de niveau secondaire, les cégeps, les universités ainsi que dans L'*Info municipale* et les journaux de la région.

Adoptée



7.8 **RÉS. 083.03.2011 CRÉATION D'UN POSTE DE CONCIERGE ET NOMINATION DE M. GUY LOISELLE À CE TITRE**

CONSIDÉRANT l'excellent travail effectué par M. Guy Loiselles depuis son embauche temporaire pour effectuer des travaux de concierge;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Loiselles mérite d'être affecté à des fonctions régulières;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité justifient la création d'un poste à temps complet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que :

- un poste régulier de concierge soit créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- ce poste comporte un horaire flexible de quarante (40) heures, à un taux horaire de 14 \$/l'heure;
- le temps supplémentaire pour cette fonction soit payé après quarante (40) heures à l'intérieur d'une même semaine;
- M. Guy Loiselles soit considéré comme un employé à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Adoptée

7.9 **RÉS. 084.03.2011 APPUI AU PROJET DE MAISON DE SOINS PALLIATIFS DESSERVANT LES POPULATIONS DES MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches aidants représentent une préoccupation qui interpelle toute la communauté ;

CONSIDÉRANT le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80 % des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées ;





CONSIDÉRANT les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie ;

CONSIDÉRANT les travaux de la commission ***Mourir dans la dignité***, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec ;

CONSIDÉRANT le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Dr Yves Bolduc, de même que par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau et par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé ;

CONSIDÉRANT notre volonté, à titre d'élus municipaux, de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à notre population ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par l'organisme Palliaccio au conseil des maires de la MRC des Laurentides, à Saint-Faustin-Lac-Carré, le 17 mars 2011 ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De donner notre appui au projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

Adoptée

**7.10    RÉS. 085.03.2011    APPUI À UNE DÉMARCHE RÉGIONALE DE LA CRÉ  
DES LAURENTIDES ET LE REGROUPEMENT  
RÉGIONAL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE  
SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES, VISANT À  
CORRIGER L'INIQUITÉ QUANT AUX RESSOURCES  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LA RÉGION  
DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la croissance démographique depuis 1996 a été de 23 % pour la région des Laurentides comparativement à 8 % pour l'ensemble du Québec, selon l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec pour l'horizon 2026 prévoit que cette croissance démographique sera de 29 % pour la région des Laurentides et de 14 % pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région administrative des Laurentides a connu une croissance démographique trois fois plus élevée que l'ensemble du Québec au cours des quinze dernières années et que cette croissance sera le double de celle de l'ensemble du Québec au cours des quinze prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides présente le taux d'écart négatif le plus élevé de l'ensemble des régions du Québec par rapport à la moyenne nationale (plus de 8 %) concernant l'allocation des ressources en Santé et Services sociaux, selon les données chiffrées du ministère de la Santé et des Services sociaux datées de mars 2010;



CONSIDÉRANT QUE cet écart négatif représentait une pauvreté relative évaluée à 66,3M \$ par le ministère de la Santé et des Services sociaux selon les mêmes données de mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE 30 % des résidents de la région des Laurentides doivent aller à l'extérieur de la région pour des soins nécessitant une hospitalisation, selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux datées de janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE le prochain Programme de répartition des effectifs médicaux spécialisés, s'il n'est pas modifié, maintiendra et aggravera cet écart négatif en défaveur de la région des Laurentides pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un médecin de famille, pour les citoyens des Laurentides, s'avère être des plus difficiles au Québec en raison de la pénurie d'effectifs médicaux dans la région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ministres de la Santé et des Services sociaux ont reconnu publiquement, au cours des années, le déficit de services et de ressources de ce ministère dans la région des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et le regroupement des établissements de santé et de services sociaux de la région des Laurentides dans leurs démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux afin que soient augmentées les ressources en soins de santé et de services sociaux dans la région administrative des Laurentides à un niveau ramenant le taux d'écart négatif d'allocation des ressources, actuellement de 8 % par rapport à la moyenne nationale, à celui des régions comparables de Lanaudière, Laval, Mauricie, Centre-du-Québec et Montérégie, soit entre 4 % et 5 %;

De transmettre copie de cette résolution à la CRÉ des Laurentides et à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), section Laurentides.

De rendre publique cette résolution pour bien faire valoir l'appui de la Municipalité de Labelle pour corriger l'iniquité des services de santé et des services sociaux dans la région des Laurentides lors d'un événement régional de sensibilisation de la population à cette réalité.

Adoptée

7.8

**RÉS. 086.03.2011 BAIL AVEC HYDRO-QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un nouveau bail avec Hydro-Québec pour la location des terrains constituées des lots 135 ptie, 136 ptie, 239 ptie, 240 ptie, 307 et 234-1 du cadastre du Village de Labelle dans la Municipalité de Labelle pour fin de parc à usage collectif sans frais d'entrée, pour une période de (5) ans, commençant le premier (1er) jour du mois de mars 2011 et se terminant le dernier jour du mois de février 2016, au coût de 5 \$ plus TPS ET TVQ pour le terme du bail, soit 1\$ par année.

D'autoriser la directrice générale à signer ledit bail pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée



**8.1 RÉS. 087.03.2011 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au remplacement de 305 mètres linéaires de conduites d'aqueduc sur la rue du Collège;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être réalisés en régie interne mais doivent être supervisés par un ingénieur pour pouvoir bénéficier d'une aide financière gouvernementale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme GENIVAR pour la surveillance des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue du Collège pour un montant estimé à 4 700 \$, le tout selon leur offre de service présentée le 8 mars 2011.

Le présent mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2011-202 par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'obtention d'une aide financière gouvernementale (TEQC et/ou PIQM).

Adoptée

**9.1 RÉS. 088.03.2011 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-005 SUR LE LOT 14A-1, RANG G, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ AU 3936, CHEMIN DU LAC-LABELLE (0325-34-6305)**

CONSIDÉRANT le plan de propriété de l'arpenteure-géomètre Isabelle Labelle (plan 5746, minute 6130) en date du 28 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 12 centimètres dans la marge latérale gauche pour la construction d'un garage annexé au bâtiment principal et de 2,1 mètres dans la marge latérale droite pour la rénovation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du revêtement extérieur a fait en sorte que le garage et le bâtiment principal ne respectent plus les marges de recul prescrites par le règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les plans de propriété préparés par l'arpenteure-géomètre Isabelle Labelle en date du 9 août et 23 septembre 2005 fournis par le propriétaire respectaient les droits acquis et les marges de recul prescrits par la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 008.02.2011 recommandant au Conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une dérogation de 12 centimètres dans la marge latérale gauche pour la construction d'un garage annexé au bâtiment principal et de 2,1 mètres dans la marge latérale droite pour la rénovation du bâtiment principal sur le lot 14A-1, rang G, dans le canton de Joly situé au 3936, chemin du Lac-Labelle (0325-34-6305) en autant qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

9.2 **RÉS. 089.03.2011      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-008 SUR LE LOT 24C-P, RANG G, DANS LE CANTON DE JOLY SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA MINERVE (0226-40-3030)**

CONSIDÉRANT le plan de propriété de l'arpenteure-géomètre Isabelle Labelle (plan 5739, minute 6123) en date du 24 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'on désire subdiviser un terrain pour en créer deux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 16, 36 mètres sur la profondeur des deux terrains;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de construire une propriété sur chaque terrain en respectant les marges de recul du règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 017.02.2011 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder la dérogation de 16, 36 mètres sur la profondeur des deux terrains sur les lots 24C-P, rang G, dans le canton de Joly situé sur chemin de La Minerve (0226-40-3030) en autant qu'aucune dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

9.3 **RÉS. 090.03.2011      NOMINATION D'UN CHEMIN SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-MASKINONGÉ, DANS LE CANTON DE LABELLE (9812-03-1080);**

CONSIDÉRANT la politique de dénomination des rues et des lieux numéro 2002-04 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin privé dessert la propriété du 18585 et 18577, Rive Ouest du Lac Labelle;





CONSIDÉRANT QUE les organismes dits « affinitaires » se définissent comme ne répondant pas aux critères d'admissibilité et dont l'intervention est compatible aux politiques et orientations de la Municipalité de Labelle et que cette définition correspond à la situation des Alcooliques Anonymes, groupe Nativité de Labelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et du tourisme.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reconnaître les Alcooliques Anonymes, groupe Nativité de Labelle, en tant qu'organisme affinitaire et de lui apporter le soutien applicable.

Que l'organisme reconnu respecte les procédures et les diverses réglementations applicables tout au long de l'année 2011 afin de rester un organisme reconnu par la Municipalité de Labelle.

Adoptée

11.2

**RÉS. 093.03.2011            EMBAUCHE DE MME JANICK NANTEL À TITRE  
D'ADJOINTE À LA DIRECTION DU SERVICE DES  
LOISIRS ET DU TOURISME TEMPORAIRE À HORAIRE  
VARIABLE**

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer du bon fonctionnement du Service des loisirs et du tourisme, il est nécessaire pour certains dossiers d'avoir un employé cadre pour soutenir la direction;

CONSIDÉRANT QUE le projet spécial récurrent pour le soutien à la direction du Service des loisirs et du tourisme a été accepté au budget au montant de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nantel travaille actuellement à temps partiel comme chargée de projet de la politique familiale de la Municipalité et qu'elle a déjà travaillé pour la Municipalité dans des responsabilités de niveau cadre;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Janick Nantel à titre d'adjointe à la direction du Service des loisirs et du tourisme, poste temporaire à horaire variable, et ce, pour un maximum de 160 h jusqu'au 31 décembre 2011, le tout selon les besoins du service et suivant son contrat de travail de cadre.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

11.3

**RÉS. 094.03.2011            AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL AVEC  
CONSTRUCTION TELMOSSÉ POUR LA LOCATION DU  
LOCAL SITUÉ AU 6422A BOULEVARD DU CURÉ-  
LABELLE AUX FINS DES ACTIVITÉS DU BUREAU  
D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le bail pour la location du local du bureau d'accueil touristique au 6422A, boulevard du Curé-Labelle à Labelle prendra fin le 30 avril 2011;



CONSIDÉRANT QUE l'extension d'un an possible au bail a déjà été utilisée pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un local répondant aux critères d'agrément de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques et que ce local répond à ces critères;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucune raison de changer le lieu de bureau d'accueil touristique de Labelle;

CONSIDÉRANT le bail 2011-2012 pour la location du local situé au 6422-A, boulevard du Curé-Labelle avec Construction Telmosse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Gilbert Brassard, et la secrétaire-trésorière / directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer, pour et nom de la Municipalité de Labelle, le bail, joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit, pour la location du local situé au 6422-A boulevard du Curé-Labelle à Labelle aux fins des activités du bureau d'accueil touristique, et ce, au montant de 1 073 \$ par mois plus les taxes applicables pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement possible pour une autre période de 12 mois, aux mêmes termes et conditions.

Adoptée

**11.4 RÉS. 095.03.2011 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX SCOUTS DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Scouts de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant n'est prévu au budget puisque la demande financière de l'organisme n'a pas été reçue pour la date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 tel que stipulé dans la politique relative à la reconnaissance et au soutien des organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est offerte seulement aux enfants de la classe de 5<sup>e</sup> année de l'École Le Tremplin et non à toute la population;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a démarré en 2009 via les Scouts de la région des Laurentides et qu'aucun Conseil d'administration n'a encore été formé à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les fonds discrétionnaires au maire aux fins de subventions aux organismes ont déjà été dépensés en partie;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer une subvention aux Scouts de Labelle au montant de deux-cent-cinquante dollars (250 \$).

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme;

Que l'organisme s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée



11.5 **RÉS. 096.03.2011** **EMBAUCHE DE MME SUZANNE ALLY-GRENIER À TITRE DE COORDONNATRICE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2011**

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer du bon fonctionnement du bureau d'accueil touristique, il est nécessaire d'embaucher un coordonnateur;

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzanne Ally-Grenier a déjà travaillé pour la Municipalité et a fait un travail de qualité à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour les saisons estivales 2009 et 2010;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mme Suzanne Ally-Grenier à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour une période approximative de 35 semaines (1 060 heures) débutant le 4 avril, selon les besoins du service, et ce, suivant son contrat de travail de cadre.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

11.6 **RÉS. 097.03.2010** **ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2011 DU SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2007-17 modifiée par la politique 2008-26 portant sur la tarification relative au Service des loisirs et tourisme;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite politique, il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour l'année 2011;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter la grille tarifaire 2011 telle que décrite ci-dessous :

**GRILLE TARIFAIRE 2011**

**CAMP DE JOUR**

<b>Services</b>	<b>Résidents</b>
<b>Frais administratifs</b> incluant gilet et crème solaire	32,50 \$
<b>Frais d'inscription pour l'été</b> 7 semaines 9 h à 16 h	199 \$
<b>Frais d'inscription à la semaine</b> 9 h à 16 h	46 \$
<b>Service de surveillance pour l'été</b> 7 h 30 à 9 h et 16 h à 18 h	107 \$
<b>Service de surveillance à la carte</b> 10 périodes (1 période = le matin de 7 h 30 à 9 h ou le soir 16 h à 18 h)	25,50 \$





**Rabais familial :**

- Pour les inscriptions à l'été (7 semaines), les enfants additionnels d'une même famille auront un rabais de 26 \$;
- Pour les inscriptions à la semaine, les enfants additionnels d'une même famille auront chacun un rabais de 5,20 \$ par semaine.

**Rabais d'inscription :**

- Un rabais de 20 % applicable sur les frais administratifs et d'inscription pour l'été et à la semaine sera offert aux personnes qui procéderont à l'inscription lors des dates prévues à cet effet soit le 2 et le 4 mai 2011.

**FORMATION OU ACTIVITÉ SPORTIVE**

<b>Formation DAFA</b>	<b>Résidents</b>
16 ans et + (formation de 33 h)	45 \$

<b>Tournée des maires et des mères</b>	<b>Résidents</b>
13 ans et +	5 \$
12 ans et -	Gratuit

Adoptée

**11.7 RÉS. 098.03.2011 ADOPTION DES ANNONCEURS POUR L'ENSEIGNE DIRECTIONNELLE AU CŒUR DU VILLAGE SELON LA POLITIQUE 2010-41**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2010-41 relative à l'affichage sur l'enseigne directionnelle au cœur du village par la résolution 278.09.2010;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour faire les demandes relatives à la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE 11 demandes ont été reçues pour les 12 espaces publicitaires disponibles;

CONSIDÉRANT QUE 2 des demandes ne remplissent pas les critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et du tourisme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les annonceurs suivants :

- Auberge de la Vieille Gare de Labelle;
- Kayak Café;
- Caisse Desjardins de la Rouge;
- Savonnerie Sensoriel;
- Camping Chutes aux Iroquois;
- Camping Labelle et la Rouge;
- Club de ski de fond de Labelle;
- Location BV;
- La Marmite Magique

De refuser le 46 Nord Resort inc. et le Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Tremblant puisqu'ils ne sont pas situés sur le territoire de Labelle.



Que le contrat de conception des panneaux et de la tête de l'enseigne soit donné à Les Arts Numériques au montant de 2 171,10 \$ plus les taxes applicables;

Que le montant de cette dépense soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Adoptée

11.8

**RÉS. 099.03.2011      SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES AU LAC  
LABELLE**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le protocole d'entente et d'autoriser le maire, M. Gilbert Brassard, et la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit protocole d'entente.

Qu'il soit versé à l'Association des propriétaires au lac Labelle quatorze mille dollars (14 000 \$), suivant la signature du protocole et la réception des documents de l'Association des propriétaires au lac Labelle, à savoir leur résolution autorisant la signature ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité pour le projet en cours.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme;

Que l'Association des propriétaires au lac Labelle s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

13.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

14.1

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-203  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-56 AFIN D'AJOUTER  
AUX GRILLES DES USAGES ET NORMES UNE DISPOSITION RELATIVE AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Le conseiller Claude Labonté donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 2011-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter aux grilles des usages et normes une disposition relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Selon l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un effet de gel est décrété avec l'adoption de cet avis de motion.



**14.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-204 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Le conseiller Claude Labonté donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2011-204 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Selon l'article 145.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un effet de gel est décrété avec l'adoption de cet avis de motion.

**14.3 RÉS. 100.03.2011 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-56 AFIN D'AJOUTER AUX GRILLES DES USAGES ET NORMES UNE DISPOSITION RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'améliorer l'architecture et le cadre bâti du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 020.02.2011 d'apporter les modifications à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement proposé respecte le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement numéro 2011-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter aux grilles des usages et normes une disposition relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**14.4 RÉS. 101.03.2011 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-204 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de se doter d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut embellir le cadre bâti du village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut mettre en valeur son image relative à l'environnement naturel et architectural;



CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 019.02.2011 d'apporter les modifications à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement numéro 2011-204 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Que le projet de règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

14.5 **RÉS. 102.03.2011            TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION POUR LES PROJETS DE  
RÈGLEMENTS NUMÉRO 2011-203 ET 2011-204**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2011-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter aux grilles des usages et normes une disposition relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2011-204 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme spécifient que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation expliquant le contenu des projets de règlements susmentionnés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De tenir l'assemblée publique de consultation relative aux projets de règlement numéro 2011-203 et 2011-204 le 5 avril 2011 à 18 h à la salle Valiquette de la Maison de la culture, au 7393, boulevard du Curé-Labelle.

Adoptée

15.1 **RÉS. 103.03.2011            APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de trois-cent-quatre-vingt-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-deux dollars et soixante-et-onze-cents (389 982,71 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤ Amyot Gélinas	3 360,79 \$
➤ Association des propriétaires du lac Labelle	20 000,00 \$
➤ Beauchesne architecture-design	10 723,13 \$
➤ BPR-énergie inc.	7 632,98 \$
➤ Club de ski de fond de Labelle	2 600,00 \$
➤ Comité des gens d'affaires de Labelle	2 000,00 \$
➤ COOP Ferme du Nord	4 145,21 \$
➤ Équipement Laurentien enr.	2 222,73 \$
➤ Industrie Mécanorack	2 238,41 \$
➤ ITT W&WW Canada	3 348,38 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	2 258,14 \$
➤ MRC des Laurentides	259 097,00 \$
➤ Receveur général du Canada	2 278,00 \$
➤ Sifto Canada	10 755,61 \$
➤ Société d'assurance automobile du Québec	10 639,95 \$
➤ Société d'histoire de Chute aux Iroquois	4 000,00 \$
➤ Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	9 000,00 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 570,38 \$
➤ SODEM inc	4 540,79 \$

Adoptée

**15.2 RÉS. 104.03.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-mille-neuf-cent-trente-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (120 939,88 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2549 à 2584 et les numéros de chèques de 32456 à 32468 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ L'Industrielle Alliance	9 563,59 \$
➤ SSQ Groupe financier	4 965,67 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	39 781,25 \$
➤ Fleurant, Bruno	6 408,28 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	10 479,44 \$
➤ Hydro-Québec	2 002,94 \$
➤ Hydro-Québec	2 249,24 \$
➤ Sonic CO-OP/ FCDQ carte	7 351,78 \$
➤ Hydro-Québec	2 749,59 \$
➤ Hydro-Québec	5 501,42 \$
➤ Hydro-Québec	2 234,03 \$
➤ Receveur général du Canada	6 982,73 \$
➤ Hydro-Québec	3 913,97 \$
➤ Hydro-Québec	2 867,80 \$

Adoptée

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**



18.

**RÉS. 105.03.2011                    LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 21 h 15.

Adoptée

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire